

Sir JOHN THOMPSON : La nourriture pour le Manitoba s'élève à \$4,881.50 et les autres dépenses forment un total de \$9,467, pour l'an dernier.

M. McMULLEN : Comme preuve que nous avons raison de dire qu'il y a du gaspillage au pénitencier du Manitoba, je ferai remarquer que la dépense pour papeterie et impression à Dorchester est de 83 centins par tête ; au Manitoba, de \$6.49 et à la Colombie Anglaise de \$2.26. Personne ne prétendra que les impressions et la papeterie au Manitoba coûtent trois fois plus cher qu'à la Colombie Anglaise et huit fois plus qu'à Dorchester.

M. STAIRS : Je voudrais en avoir le cœur net au sujet de cette comparaison que font les honorables députés de la gauche entre le coût par tête au pénitencier du Manitoba et le coût, par tête, à celui de la Colombie Anglaise. J'ai compris que l'honorable député de Queen (M. Davies), prétend que le coût, par tête, au Manitoba, est de \$620.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Après avoir donné le coût par tête, j'ai déduit \$10,000 pour les aliénés, ce qui réduit le chiffre à \$4.22.

M. STAIRS : Alors l'honorable député ne prétend pas qu'après avoir fait cette déduction le coût, par tête est plus élevé au Manitoba, qu'à la Colombie Anglaise.

M. DAVIES (I.P.-E.) : La chose a été dite et répétée et elle appert à la face même du rapport.

M. DALY : Ce n'était pas votre idée au début.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si l'honorable député veut consulter les estimations pour le prochain exercice, il verra qu'elles sont de \$49,000 pour 70 détenus au Manitoba et de \$52,000 pour 84 détenus à la Colombie Anglaise.

M. STAIRS : Je crois que même cela ne tire pas les honorables députés du pétrin dans lequel ils se sont mis en prétendant que le coût par tête était plus élevé au Manitoba. L'honorable député d'Oxford-sud, cherche à établir son point, le mieux possible, mais si je comprends bien, les estimations, l'an dernier et cette année, ont été préparées sur le même plan, et elles doivent inclure la même somme pour l'entretien des aliénés.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Les aliénés ne sont pas compris du tout ; l'honorable député n'a pas suivi la discussion.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si l'honorable député avait écouté il aurait entendu l'honorable ministre de l'Intérieur expliquer que les aliénés ne sont plus dans le pénitencier du Manitoba.

M. DAVIES (I.P.-E.) : La preuve de notre prétention apparaît à la face même du rapport. L'honorable député semble n'être pas du tout au courant de la question. Il paraît croire que nous citons des chiffres pris dans le rapport de l'Auditeur général. Il n'y a rien de cela. Nous établissons des comparaisons à l'aide de chiffres pris dans le propre rapport du ministre. Il ne s'agit pas ici d'une question de parti comme l'honorable député semble le croire, mais de l'administration d'une institution publique, Sir RICHARD CARTWRIGHT.

et nous prétendons que les comparaisons faites par les autorités elles-mêmes sont telles qu'elles justifient les critiques, non seulement de l'opposition, mais de tous. Nous avons d'abord établi des comparaisons entre Dorchester, Saint-Vincent de Paul, Kingston et les autres pénitenciers. On a alors prétendu que la vie était plus cher au Manitoba qu'aux autres endroits, et qu'il fallait tenir compte de cela. Nous avons alors comparé ce pénitencier à celui de la Colombie Anglaise, et après avoir déduit \$10,000 pour la garde des aliénés, nous avons constaté qu'il coûtait moins cher que celui de la Colombie Anglaise.

Tout cela n'explique rien. Cette somme de \$60 par tête pour les rations demande des explications, tous les membres du comité le savent, mais jusqu'à présent nous n'en avons eu aucune.

Une autre chose dont nous nous plaignons, c'est que l'inspecteur des pénitenciers n'a pas visité cette institution. Nous n'avons pas de rapport de lui. Parce que l'honorable député siège du côté ministériel, il peut bien dire, s'il le juge à propos, que tout est bien et qu'il ne s'inquiète pas de savoir si les dépenses ont été augmentées ou non ; mais je suis convaincu que, dans son for intérieur, il admet que cette institution n'est pas administrée comme il le désirerait, ni comme le pays voudrait qu'elle le fît.

Nous devons tous désirer, il me semble, qu'il n'y ait pas d'extravagances dans l'administration de ces pénitenciers, et s'il en existe c'est à l'inspecteur à les signaler, et qu'il sache bien que s'il ne le fait pas, le comité le blâmera.

Sir JOHN THOMPSON : Personne ne s'oppose aux critiques les plus sévères, mais n'est-il pas singulier de voir qu'après les plaintes des années précédentes, et après que les dépenses ont été diminuées de 33 pour 100, ces critiques soient plus acerbes et plus exagérées qu'avant. Lorsqu'on compare le pénitencier du Manitoba avec le seul autre du pays, avec lequel il puisse être comparé, on constate que le coût de l'entretien y est moins élevé qu'à la Colombie Anglaise.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pas d'après ce que l'honorable ministre demande.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je ferai remarquer à l'honorable ministre qu'il se trompe lorsqu'il prétend que le coût par tête a été abaissé. S'il consulte son rapport, il verra qu'il a augmenté l'an dernier.

Sir JOHN THOMPSON : Je ne parle pas du tout de l'an dernier.

M. DAVIES : Et le coût par tête l'an dernier a été plus élevé que celui de l'année précédente. Il se peut que les crédits demandés soient justes, mais l'honorable ministre n'a pas encore daigné répondre à nos questions concernant le défaut d'inspection par le fonctionnaire dont nous avons le droit d'attendre un rapport complet sur la question. J'espérerais que le ministre nous dirait pourquoi l'inspection n'a pas été faite, ou que du moins, il s'engagerait à voir à ce qu'elle fût faite cette année.

Sir JOHN THOMPSON : Quand bien même l'inspecteur aurait passé l'année au pénitencier, il n'aurait pas fait l'inspection des comptes. Cela regarde le préfet. L'inspecteur aurait pu s'en-